

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JUILLET 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 8 juillet 2025 à 19 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Sainte-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : Nathalie Thauvette
Marcelina Jugureanu

MM. les conseillers : Éric Lecourtois
Claude-Marc Raymond
Réal Langlais
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Sont également présents : M. Jean-François Messier, directeur général
M^{me} Nadine Poissant, greffière adjointe
M^{me} Nathalie Trottier, directrice du Service de l'aménagement du territoire

ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Ouverture de la séance et constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Présentation du projet de règlement
 - 4.1 Règlement n° 912 relatif à la démolition d'immeubles
5. Période de questions - Personnes dans la salle
6. Période de questions - Internautes
7. Levée de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire Christian Ouellette constate la présence des conseillers municipaux qui participent physiquement à la présente séance ordinaire du conseil municipal.

Monsieur le maire Christian Ouellette constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

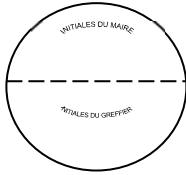
2025-07-273

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et publié sur le site Internet vendredi dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

RÈGLEMENT N° 912 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

En conformité avec les articles 125 et 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement n° 912 relatif à la démolition d'immeubles.

M^{me} Nathalie Trottier, directrice du Service de l'aménagement du territoire, présente et explique l'objet et la portée du règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur. Elle mentionne que le projet de règlement n° 912 n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

À la fin de la présentation, le maire invite les personnes présentes dans l'assistance qui désirent s'exprimer à se faire entendre sur ledit projet de règlement n° 912, mais il constate qu'aucune personne n'assiste à la présente séance extraordinaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Aucune question, personne n'assistant à la présence séance.

PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Aucune question n'a été reçue.

2025-07-274

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 19 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Nadine Poissant, greffière adjointe